

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**AUTORITE CONTRACTANTE : Agence
Territoriale de Développement Agricole Vallée du
Niger (ATDA VN)**

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	8
I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE	9
II. OBJECTIFS DE MISSION D'AUDIT ET ETENDUE	10
III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	11
3.1 Méthodologie de l'audit	11
3.2 Outils d'évaluation utilisés.....	11
IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION	13
V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE VALLEE DU NIGER (ATDA VN) EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	14
5.1. Vérification de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'ATDA VN	14
5.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'ATDA VN ..	16
5.3. Evaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	17
5.4. ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION	18
5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité	18
5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	19
5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés	20
5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditable	21
5.4.4.1 Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner	21
5.4.4.2 Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	23
5.4.4.3 Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés ..	25
5.4.4.4 Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	26
5.4.4.5 Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	26
5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés.....	27
5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré.....	29
5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation	29
5.4.4.9 Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés	31
5.4.4.10 Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation	32
5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS	34
5.5.1 Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	34
5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution	36
5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative et technique.....	38
5.6. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIÈRE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS.....	40
5.6.1 Analyse de la conformité des avenants	40
5.6.2 Analyse de la conformité des résiliations.....	40
5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES	40
5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES	41
5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS	41
5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES	42
5.11. ANNEXES.....	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ATDA VN	Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PI	Marché de prestation intellectuelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TdR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance

TABLEAUX

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales	6
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d’audit	8
Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation	13
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations	13
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l’organisation et le fonctionnement interne de l’ATDA VN en matière de marchés publics	14
Tableau n° 6 : Résultats de l’évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	16
Tableau n° 7 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l’évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	17
Tableau n° 8 : Résultats de l’évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) ..	17
Tableau n° 9 : Répartition des marchés sélectionnés dans l’échantillon	19
Tableau n° 10 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation	19
Tableau n° 11 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité (Voir détail en annexe A3).....	20
Tableau n° 12 : Synthèse des marchés selon leur statut d’auditabilité.....	21
Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d’appel à concurrence et de l’invitation à soumissionner	22
Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d’information et de transparence	23
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l’ouverture et de l’attribution des marchés	25
Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente	27
Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	28
Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités.....	30
Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d’intérêt dans les marchés audités	31
Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation.....	33
Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l’exécution des marchés sélectionnés	35
Tableau n° 22: Résultats sur la conformité de la gestion des délais d’exécution	37
Tableau n° 23: Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables.....	39
Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l’opinion de l’auditeur sur la conformité des procédures audités	40
Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés	43

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN) pour l'exercice 2024. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **trois (03) marchés** ont été recensés pour un montant global de **15 225 054 FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend **deux (02) marchés**, représentant **67%** du nombre total et **67%** de la valeur totale, soit un montant cumulé de **10 266 054 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Les **deux (02) marchés sélectionnés**, soit **97 %** ont été jugés **auditables**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue de nos vérifications :

- Les deux **(02) marchés** auditables, soit **100%** ont été déclarés conformes sur la base de la performance observée à l'issue de la procédure de passation et d'exécution ;
- Un (1) marché sur les deux (2) marchés sélectionnés **pour la matérialité physique, soit 100% sont parfaitement matérialisés**.

Les constats et appréciations globales de l'audit sont résumés dans le tableau ci-après : synthèse des constats et appréciations globales :

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	93%	Très satisfaisante	Principales pièces manquantes : - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics - Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	97%	Très satisfaisante	Absence du PV de réception définitive
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	RAS
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	95%	Très satisfaisante	Absence de preuve documentaire permettant d'attester la tenue et la fréquence des réunions statutaires des organes PRMP et CCMP
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	100%	Très satisfaisante	RAS
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	97%	Très satisfaisante	Montant du risque professionnel non précisé
A7	Règles d'information et de transparence	100%	Très satisfaisante	RAS
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	93%	Très satisfaisante	Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques.
A9	Avis des organes de contrôle compétents	N/A	N/A	N/A
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	N/A	N/A	N/A
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)	N/A	N/A	N/A
A15	Indices de collusion	100%	Présence d'indices faibles ou isolés	Rien à signaler
A16	Indices de conflits d'Intérêts	100%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A19	Gestion des délais d'exécution	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	N/A
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	N/A
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés		97%	Très satisfaisante	

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN.

⇒ **Recommandations clés :**

Améliorer le système d'archivage des pièces liées à la planification, aux dossiers de marchés et à l'exécution des contrats afin d'assurer une meilleure traçabilité et disponibilité des documents.

⇒ **Principales difficultés rencontrées lors de la mission d'audit**

La mission n'a pas rencontré de difficultés majeures au cours des travaux de contrôle sur le terrain.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire 2024 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN) a été marquée par la passation de **trois (03) marchés publics** (contrats approuvés) pour un montant global de **15 225 054 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée (cf. *annexe A0*).

L'échantillonnage réalisé, selon les TDRs, par le Cabinet a conduit à la sélection de **deux (02) marchés publics d'une valeur globale de 10 266 054 FCFA** (confère *Annexe A0*), soit un taux de représentativité de **67 %** en termes de volume des marchés et **67%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau n°2 ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		Pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	03	15 225 054	02	10 266 054	67%	67%

Source : Données communiquées par l'ATDA VN et traitées par la mission d'audit.

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ATDA VN et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDRs pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'ATDA VN des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'ATDA VN, lors d'une séance de restitution, la synthèse des constats (cf. Liste de présence en annexe), puis nous avons recueilli leurs commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport, dont l'objet est d'exposer nos constats et opinions, ainsi que de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 02 janvier 2026


Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S
Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING
Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS DE MISSION D'AUDIT ET ETENDUE

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:	Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.
--------------------------	---

Objectifs spécifiques	Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;
------------------------------	---

	Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;
--	--

	Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;
--	---

	Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;
--	---

	Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des Risque ;
--	---

	Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;
--	---

	Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;
--	---

	Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;
--	--

	Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;
--	--

	Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;
--	--

	Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ;
--	--

	Formuler des recommandations concrètes
--	--

III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés.

3.1 Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1- Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2- Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3- Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4- Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5- Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6- Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7- Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8- Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès de l'AC ;
- Phase 9- Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission à l'AC pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10-Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11- Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP

3.2 Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ Méthode d'évaluation

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-lists présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

Note pondérée (%) = [(Taux de respecté x 100) + (Taux de partiellement respecté x 50) + (taux de non-respecté x 0) / Nombre total

⇒ **Grilles d'évaluation**

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grilles normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- **Grille d'appréciation des pièces obligatoires**

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X > 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure**

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- **Grille d'évaluation de l'auditabilité**

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

Cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit

- **Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion)**

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices forts ou répétés

- **Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt**

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ Données globales

Au cours de l'exercice **2024**, l'ATDA VN a passé **trois (3) marchés**, pour un montant total de 15 225 054 FCFA hors taxes. Ces données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante, puis vérifiées dans le cadre de l'audit.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment le registre spécial des offres et le grand livre des comptes fournisseurs au titre de la période sous revue, la mission confirme que les marchés qui lui ont été communiqués par l'AC sont exhaustifs.

▪ Modes de passation utilisés :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'ATDA VN n'a eu qu'un seul recours de mode de passation, dont la répartition se présente comme suit :

Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
2	DC	3	100%	15 225 054	100%
	Total	3	100%	15 225 054	100%

Source : Données communiquées par l'AC et traitées par la mission conformément au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

▪ Nature des marchés exécutés :

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	Année de l'audit			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	2	67%	9 340 304	61%
3	Services (S)	1	33%	5 884 750	39%
	Total	3	100%	15 225 054	100%

Source : Données communiquées par l'AC et traitées par la mission conformément au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Opinion de l'auditeur : On note au titre de l'exercice sous revue que l'autorité contractante a passé en majorité les marchés de fournitures et de services (100%). Elle a utilisé des cas des procédures relevant

des sollicitations de prix (Demande de Cotation (DC) (100%) ce qui pourrait favoriser l'existence d'un bon rapport qualité prix.

Recommandation :

Maintenir une planification rigoureuse des marchés publics afin de garantir, de manière permanente, le respect des principes fondamentaux consacrés par la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE VALLEE DU NIGER (ATDA VN) EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1. Vérification de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'ATDA VN

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'ATDA VN en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'ATDA VN en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude de (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / INSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude de (1-a/b)
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	1	1	0%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	1	1	0%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	1	100%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	8	8	0%
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et	INSF	0	1	100%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude de (1-a/b)
	fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)				
	Taux moyen d'absence		28	30	7%

Source : Données issues des documents transmis par l'AC et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A1 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de **7%**, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics est jugée " Très satisfaisante " conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque

Déficit de traçabilité des décisions prises à chaque étape de la procédure.

Recommandation de l'auditeur

Assurer le fonctionnement effectif des organes de passation et de contrôle des marchés publics à travers la production régulière des statistiques et indicateurs prévus par la réglementation, afin de garantir la conformité, la transparence et la traçabilité des procédures de passation et d'exécution des marchés.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

5.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'ATDA VN

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'ATDA VN en matière de marchés publics, a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'**annexe A4** du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux moyen de performance
%Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
95%	0%	5%	95%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'AC, conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 95%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée « **Très satisfaisante** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Constat de l'audit :

La revue a permis d'identifier les irrégularités suivantes :

Tableau n° 7 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Points de contrôle	Irrégularités relevées
Fréquence des réunions statutaires des organes PRMP/CCMP (Décrets n° 2020-596 et 2020-597)	La mission n'a reçu aucune preuve documentaire permettant d'attester la tenue et la fréquence des réunions statutaires des organes PRMP et CCMP

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par l'AC, conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Risque :

Ces insuffisances exposent l'ATDA VN à un **manque de supervision et de contrôle** : Les décisions de passation et de suivi des marchés pourraient ne pas être correctement validées ou suivies.

Recommandations :

Pour renforcer la conformité et sécuriser le dispositif de gestion des marchés publics, la mission recommande de mettre en place un registre et un suivi systématique des réunions statutaires des organes PRMP/CCMP afin d'assurer la traçabilité.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

5.3. Evaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de sa révision, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de l'**annexe A5** du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de performance
Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A5 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100 %**, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **Très satisfaisante** » conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandations :

Pérenniser les bonnes pratiques en matière de planification des marchés.

Commentaire de l'AC :

Bien noté.

5.4.ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de l'ATDA VN au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, à savoir : **au moins 67 % en nombre ou 67 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des Risque et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés (≥ 50 %) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **02** marchés publics, représentant une valeur globale de **10 266 054 FCFA hors taxes**. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **67%** en nombre de marchés et de **67%** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée. La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 9 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
DC	02	10 266 054
Total sélectionné (a)	02	10 266 054
Total complété éventuellement après contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués	00	00
Total communiqué (c)	03	15 225 054
% (a+b) /c	67%	67%

Source : *Données issues de l'analyse des listes de marchés communiquées par l'ATDA VN*

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ATDA VN, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans le fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau n°11 ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 10 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	47	0%
	Total des pièces attendues par marché (b)	47	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	00	
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	16	11%
	Total des pièces attendues par marché (b)	18	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité (c=b-a)	02	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés $1 - [(a+d)/(c+e)]$		3%	

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A2 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

La mission a relevé un taux moyen d'absence de **3 %** des pièces attendues dans les dossiers de marchés examinés. Il est à noter qu'aucune des pièces manquantes n'entraîne de non-conformité des marchés audités. Les absences constatées concernent exclusivement des pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité des marchés sélectionnés, notamment : PV de réception définitive (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 3%, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée " Très satisfaisante" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Malgré un niveau global de complétude jugé très satisfaisante, l'absence ponctuelle de certaines pièces peut entraîner une fragilisation de la traçabilité des procédures de passation des marchés publics ;

Recommandations :

Consigner systématiquement tous les PV de pré-réception, provisoire et définitive dans les dossiers de marchés afin d'assurer la traçabilité et la conformité réglementaire.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler.

5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés

L'évaluation de l'auditabilité des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20%.

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	F_DAF_95914	S_DP_95927
Total des pièces obtenues (A)	26	25
Total des pièces attendues (B)	27	26
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	4%	4%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK
Conclusion sur la conformité du marché auditable pour défaut de pièces NCF	Auditable - Conforme	Auditable - Conforme

(Source des données : Annexe A3)

Nous présentons ci-après le tableau (synthèse) qui regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité (confère détail en Annexe A3).

Tableau n° 12 : Synthèse des marchés selon leur statut d'auditabilité

	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
Nombre	2	0	2
%	100%	0%	

1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 20% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.

5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1 Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des **Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC)** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité** définie à l'annexe A1 à A21 du Référentiel d'audit, laquelle intègre les exigences légales et réglementaires applicables.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A6 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	97%	3%	0%	99%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	97%	3%	0%	99%
Taux moyen de performance									99%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A6 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

Tous les deux (2) marchés sélectionnés ont affiché un taux de performance de plus de **99%**. Toutefois, la mission a relevé les non-conformités suivantes :

Points de contrôle conformité	Irrégularités relevées	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations ou la Lettre d'Invitation, conformément à l'Article 48 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, aux Articles 58 à 60 de la même loi et aux documents types en vigueur à la date sous revue.	Défaut de précision du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations. Toutefois, il est demandé une attestation d'assurance des Risque professionnels valide à la date de dépôt des offres et portant l'objet du marché ou un engagement écrit de souscrire de 2 semaines après la notification du marché approuvé	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)
Conformité du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations ou la Lettre d'Invitation, conformément à l'Article 48 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, aux Articles 58 à 60 de la même loi et aux documents types en vigueur à la date sous revue.	Défaut de précision du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations. Toutefois, il est demandé une attestation d'assurance des Risque professionnels valide à la date de dépôt des offres et portant l'objet du marché ou un engagement écrit de souscrire de 2 semaines après la notification du marché approuvé	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A6 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 99% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Bien que le niveau global de conformité soit jugé très satisfaisant, les irrégularités ci-dessus relevées peuvent exposer l'ATDA VN notamment sur ce point :

- les entreprises pourraient être insuffisamment couvertes en cas de sinistre ou d'incident lié à l'exécution du marché, ce qui pourrait engager la responsabilité de l'autorité contractante et générer des coûts imprévus.

Recommandations :

Préciser à l'avenir dans l'Avis de Demande de Cotations le montant minimal obligatoire de couverture pour les Risque professionnels afin de sécuriser l'exécution du marché et protéger toutes les parties.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

5.4.4.2 Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des informations relatives aux avis d'appel d'offres, aux critères d'évaluation, aux décisions d'attribution et aux procès-verbaux d'ouverture des plis relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la grille de vérification de conformité.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A7 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de 100m - diamètre 1 cm	4 381 304	Demande de Cotation (DC)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
		minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)							
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	Demande de Cotation (DC)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source des données : Annexe A7)

Constat de l'audit :

La mission n'a pas relevé d'observations à l'issue de la vérification de la conformité des marchés audités aux règles d'information et de transparence, c'est ce qui justifie le taux de performance de 100% observé.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Rien à signaler.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées inhérentes aux règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur.

Commentaire de l'AC :

Bien noté

5.4.4.3 Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la régularité des opérations de réception, d'ouverture et d'attribution des marchés publics qui vise à s'assurer que ces étapes clés ont été conduites dans le respect strict des procédures prévues par la réglementation et conformément aux règles établies dans les Dossiers d'appel à concurrence relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A8 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	93%	0%	7%	93%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	93%	0%	7%	93%
Taux moyen de performance									93%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A8 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Les marchés audités présentent un taux de performance de plus de **93%**. Toutefois la mission a constaté une non-conformité suivante :

Points de contrôle de conformité	Irrégularités relevées	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de l'arrêt régulier du registre de réception des offres (mention d'arrêt, date et heure d'arrêt, signature de la PRMP), conformément aux bonnes pratiques.	Le registre de réception des offres n'est pas régulièrement arrêté en contradictions aux bonnes pratiques. En effet, les mentions d'arrêt, de date et heure d'arrêt, et de signature de la PRMP ne figurent pas dans ledit registre pour chacune des procédures auditées	Tous les marchés sont concernés	

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis l'ATDA VN, conformément à l'annexe A8 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 93% pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité de la réception des offres, de l'ouverture et de l'attribution des marchés par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Cette non-conformité expose l'ATDA VN à une possibilité de contestation sur la recevabilité ou l'intégrité des offres reçues.

Recommandations

Procéder systématiquement à l'arrêt du registre de réception des offres à l'heure limite de dépôt des offres, avec mention de la date, de l'heure et signature de la PRMP.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

5.4.4.4 Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis de l'organe de contrôle requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Aucun des marchés passés ne relève du seuil de compétence des organes de contrôle. Tous les marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation.

5.4.4.5 Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A10 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellem ent Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A10 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l’audit :

Aucun manquement n’a été relevé au regard du processus d’approbation des marchés, c’est ce qui justifie le taux de performance de 100% observé.

Opinion de l’auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l’ensemble des deux (2) marchés audités, la conformité des avis requis de l’organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d’appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Rien à signaler

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques observées en matière d’approbation des marchés.

5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l’évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l’échantillon d’audit.

Cette évaluation s’est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l’annexe A21 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performa nce
						% Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	100%	0%	100%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	100%	0%	100%
Taux moyen de performance								100%

(Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A21 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

Tous les marchés ont affiché un taux de performance de 100%, la mission n'a donc pas relevé de constats sur le respect des délais de passation des marchés.

- Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables

Tous les délais de passation ont été respectés pour l'ensemble des deux (2) marchés audités sur la période sous revue.

- Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables

Pour l'ensemble des douze (12) délais de passation calculés, sept (7) présentent un taux moyen de respect de 100% et cinq (05) sont jugés non applicables.

Les délais dont le taux moyen de respect est de 100% se présentent comme suit :

- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ;
- Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes : AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) ;
- Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) ;
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (art 3.12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat ;
- Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation).

Par ailleurs, les cinq (5) délais jugés non applicables se présentent ci-après :

- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire ;
- Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) /(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) ;
- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai entre la réception du projet de marché validé par la DNCMP et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3.10 décret 2020-600 du 23 Décembre 2020).

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des 2 marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandations :

Maintenir les bonnes pratiques observées en matière de respect de délais dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler.

5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

La mission n'a pas procédé à l'évaluation de la conformité des marchés attribués par gré à gré **car** aucun marché relevant de ce mode de passation n'ayant pas été communiqué à la mission pour les besoins de l'audit.

5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de collusion dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion (Annexe A15)** du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'annexe A15 dédiée à l'évaluation des « Collusion ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevé e		
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A15 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, aucun indice préoccupant de collusion n'a été identifié par la mission.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, les procédures de passation des marchés présentent « des indices faibles ou isolés » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Maintenir et renforcer les dispositifs de contrôle interne et de conformité existants afin de pérenniser les bonnes pratiques observées et de prévenir l'émergence de risque de collusion.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler.

5.4.4.9 Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d'intérêt (Annexe A16) du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d'intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'annexe A16 dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A16 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, la mission n'a pas relevé d'observation sur ce point.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des marchés sélectionnés présente « une absence d'indices de conflit d'intérêt » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Maintenir et renforcer les mécanismes de prévention des conflits d'intérêts, notamment par la sensibilisation des acteurs de la passation et, le cas échéant, par la formalisation d'engagements écrits

relatifs au respect des principes d'éthique et de déontologie dans la commande publique pour les acteurs des marchés publics.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler.

5.4.4.10Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- les taux de performance globaux par marché ;
- le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Le tableau ci-dessous présente les **résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables** :

Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Statut des délais obligatoires (voire feuille 21 et prendre tous les délais)		Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impact des écarts)
								Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Conclusion (Conforme ou Non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	98%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Défaut de précision du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations.
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	98%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Défaut de précision du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations.

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A18 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Analyse quantitative :

Les deux (2) marchés audités ont été jugés conformes, soit un taux de conformité de 98%.

Analyse qualitative :

Bien que les deux (2) marchés audités aient été jugés conformes, la mission a relevé certaines irrégularités notamment :

- Absence d'arrêt systématique du registre de réception des offres à l'heure limite de dépôt des offres ;
- Défaut de précision du montant du risque professionnel couvert par l'assurance des Risque professionnels pour les entreprises naissantes dans l'Avis de Demande de Cotations.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler

5.5.ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS

5.5.1 Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A11 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A11 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

La mission n'a relevé aucune **anomalie** sur les deux (2) marchés audités, c'est ce qui justifie le taux de performance 100% observé.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des deux (2) marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée « très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Risque de litiges et de paiement de pénalités pour l'entité.

Recommandation :

Finaliser diligemment les opérations de réception et procéder, le cas échéant, à la libération formelle de la retenue de garantie conformément aux dispositions légales, tout en documentant systématiquement chaque étape du processus.

Commentaire de l'ATDA VN

Rien à signaler.

5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A19 du présent rapport.

Le tableau n°22 synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 22: Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (respecté ou non respecté)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme) :	% de conformité
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Marché auditable	60 jours	43 jours	Respecté	OUI	Conforme	100%
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Marché auditable	90 jours	88 jours	Respecté	OUI	Conforme	100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A19 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit

La mise en demeure n'a pas été adressée au titulaire du marché relatif au recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz, le dépassement des délais contractuels constaté étant imputable à l'Autorité contractante. La mission a reçu la preuve de deux demandes de réception introduites par le titulaire dudit marché, en dates des 06 janvier 2025 et 17 février 2025.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux de performance de 100%, la gestion des délais d'exécution est jugée très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandations :

Mettre en place un suivi rigoureux des délais contractuels et formaliser les procédures de réception et de mise en demeure, même lorsque le retard est imputable à l'Autorité contractante, afin de garantir la traçabilité et la conformité aux dispositions légales et contractuelles.

Commentaire de l'ATDA VN : Bien noté.

5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative et technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés combinée comme suit :

- les taux de performance globaux par marché ;
- le respect des délais d'exécution ;
- les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :

Tableau n° 23: Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	Demande de Cotation (DC)	Marché auditable	100%	Conforme
3	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	Demande de Cotation (DC)	Marché auditable	100%	Conforme
Taux moyen de performance						100%	

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA VN, conformément à l'annexe A20 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Analyse quantitative :

Tous les deux (02) marchés audités sont conformes aux critères de gestion administrative et technique

Analyse qualitative :

Aucun manquement aux dispositions relatives à la gestion administrative et technique n'a été relevé.

Commentaire de l'ATDA VN

Néant

5.6. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIÈRE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

Dans le cadre de la vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés, deux analyses sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la conformité des Avenants et de celle relative à la conformité des résiliations.

5.6.1 Analyse de la conformité des avenants

La mission n'a recensé aucun avenant au cours de la période sous revue.

5.6.2 Analyse de la conformité des résiliations

La mission n'a recensé aucun marché résilié au cours de la période sous revue.

5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposée sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont présentés dans le **tableau** ci-dessous, renseigné pour chaque marché audité. Il permet d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impact des écarts)
1	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	4 381 304	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
2	S_DP_95927	Recrutement d'un cabinet pour la labellisation et la visibilité des produits et dérivés de riz	5 884 750	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

(Source : Annexe A30)

Conclusion :

Analyse quantitative :

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur cinq critères déterminants qui se présentent comme suit :

- **Taux de performance** supérieur ou égal à 80 %
- **Inscription du marché au PPM** (Inscrit ou Non inscrit)
- **Délais de dépôt des offres** (Respecté ou Non respecté)
- **Approbation du marché** (Approuvé ou Non approuvé)
- **le non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats** (exécution du marché)

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèlent que l'ensemble des marchés est conforme, dégagant ainsi un taux de conformité de 100 %, sans aucun écart constaté.

Analyse qualitative :

Aucun écart n'a été constaté. Les observations consignées dans le tableau pour chacun des marchés ne mentionnent explicitement « Rien à signaler », confirmant l'absence de toute irrégularité procédurale ou administrative sur la période auditée

Opinion de l'auditeur

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que l'ensemble des marchés examinés est conforme tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8.VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

La mission a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante. Les diligences effectuées ont permis de constater une amélioration notable dans la prise en compte des recommandations formulées.

5.9.VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Aucun marché audité n'a fait l'objet de recours.

5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à l'**annexe A0**.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Le tableau ci-après présente la synthèse des vérifications menées :

Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Type de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constats de matérialité	Observations	Conclusion
7	F_DAF_95914	Acquisition des matériels et instruments (08 mètres rubans en aciers de 50 mètres, 10 cordeaux de de 100m - diamètre 1 cm minimum, 10 pesons, portatifs de précision à lecture numéro avec crochets)	Fourniture	ATDA VN	La mission n'a relevé aucun écart notable. Les preuves de la comptabilité matière (registres ou fiches de stock retraçant les entrées et sorties des biens) ont été présentées et vérifiées sur site. Les contrôles physiques des matériels, appuyés par des preuves photographiques, ont confirmé que ceux-ci étaient fonctionnels et en bon état à la date de la revue. (Cf. Vues photographiques pour les matériels et équipements en annexe)	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées

Cf détail en annexe "Guide d'audit matérialité"

Opinion de l'Auditeur :

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain.

Le seul marché sélectionné pour la matérialité, est parfaitement matérialisé avec des preuves conformes et vérifiables.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques en réduisant ou éliminant tous les Risque relatifs à la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés.

Commentaire de l'autorité contractante :

Bien noté.

5.11. ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 10 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	- Tableau n° 13 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)
A4	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A6 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner
A8 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés
A9	Tableau n° 18 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 20 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A15	Tableau n° 25 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 28 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 21 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit matérialité	- Tableau n° 38 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés (s'il y a lieu) - Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés ;